

## Les règles du jeu

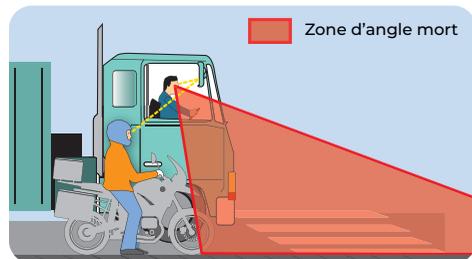
- **Je reste attentif aux autres :** à vélo, en voiture, en trottinette, à moto... je ne porte pas d'écouteurs et je ne téléphone pas en roulant. Je signale mes changements de direction pour ne surprendre personne.
- **Je roule et je traverse où cela est permis :** que je sois à vélo ou en trottinette à moteur, je ne roule que sur les aménagements cyclables ou la chaussée. Quand je marche, j'emprunte les traversées piétonnes et je reste sur les trottoirs (sauf dans les aires piétonnes et les zones de rencontre où je peux marcher partout).
- **Je respecte les limitations de vitesse et les feux rouges,** je ne suis pas un véhicule prioritaire (si je suis cycliste, je peux franchir certains feux rouges lorsque cela est signalé par un panneau « Cyclistes, cédez le passage aux feux » tout en donnant la priorité aux autres usagers).
- **Je m'équipe pour me protéger, voir et être vu :** pour rouler en sécurité, je me protège avec un bon équipement et je me rends bien visible des autres : éclairage, dispositifs réfléchissants, klaxon...
- **Je maîtrise les passages piétons :** à vélo, en voiture, en trottinette... je cède le passage aux piétons qui s'engagent sur la chaussée ou qui manifestent l'intention de le faire. À pied, je signale aux véhicules mon intention de traverser et je ne m'engage que si la visibilité est suffisante.
- **Je redouble de prudence avec les piétons et les cyclistes :** ils sont les plus vulnérables.
- **Je peux être invisible malgré moi !** Les conducteurs de poids lourds, cars et bus ne me voient pas toujours car je peux être dans leur angle mort. Je ne remonte pas la file par la droite et ne cherche pas à dépasser un camion qui manœuvre. Si je peux voir les yeux du conducteur, il peut me voir aussi.
- **Je deviens l'as de la route si je respecte les autres et les règles du jeu.** Je reste courtois, ne fonce pas comme une fusée en trottinette, ne circule pas sur les passages piétons à vélo, ne slalome pas en scooter, ne me stationne pas sur les pistes cyclables...
- **Je n'ai qu'une vie.**

## Si je ne respecte pas les règles

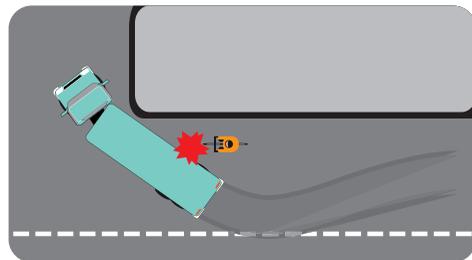
- **Si je conduis avec des écouteurs.**  
J'encours **135 €** d'amende forfaitaire et la perte de **3 points** sur mon permis de conduire si je roule dans un véhicule.
- **Si je grille un feu rouge ou si j'emprunte un sens interdit.**  
J'encours **135 €** d'amende forfaitaire et la perte de **4 points** sur mon permis de conduire si je roule dans un véhicule. Si je suis à vélo, je peux emprunter uniquement si un panneau « double sens cyclable » m'autorise à rouler à contresens des voitures.
- **Si je roule à vélo ou en trottinette électrique sur un trottoir.**  
J'encours **135 €** d'amende forfaitaire.
- **Si j'oublie de mettre mon clignotant.**  
J'encours **35 €** d'amende forfaitaire et la perte de **3 points** sur mon permis de conduire.
- **Si je ne cède pas le passage à un piéton.**  
J'encours **135 €** d'amende forfaitaire et la perte de **6 points** sur mon permis de conduire.
- **Si la sonnette ou les phares de mon vélo font défaut.**  
J'encours **38 €** d'amende.

## Anticiper les dangers

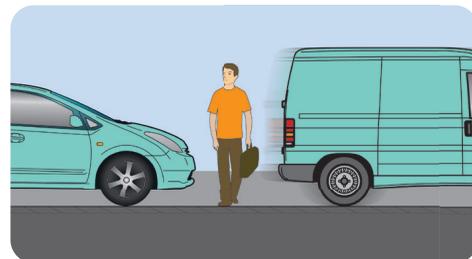
### Les pièges de l'angle mort !



- 1 Gardez le contact visuel, si vous pouvez voir les yeux du chauffeur dans son rétroviseur, il peut également vous voir.



- 2 Ne vous arrêtez jamais sous les rétroviseurs ou à leur hauteur.
- 3 Ne doublez jamais un camion par la droite. Lorsque vous doublez par la gauche : vérifiez que le camion ne tourne pas à gauche !



- 4 Piétons : tous concernés ! Faites attention aux véhicules qui reculent, ils peuvent ne pas vous voir ! Les camionnettes ont un angle mort plus important que les voitures.

## Édito

À Paris, arrêtons de jouer avec les règles, respectons le code.

Voiture, trottinette, deux-roues motorisés, vélo personnel ou en libre-service... la diversité des modes de déplacement parisiens offre un large panel de possibilités pour répondre à nos besoins : aller au travail ou à un rendez-vous, faire ses courses...

Nous partageons les mêmes rues et la cohabitation est parfois source d'agacements et de tensions. Le non-respect du code de la route et les incivilités sont trop souvent sources de conflits : vitesse excessive, slalom, stationnement gênant, circulation sur les trottoirs ou les passages piétons...

Paris agit quotidiennement pour transformer et apaiser l'espace public afin que chacun puisse se déplacer sereinement : elle élargit les trottoirs, sécurise les passages piétons, aménage des pistes cyclables, les abords des écoles ou des zones de rencontre... mais le respect mutuel de chacun est essentiel, alors jouons le jeu, respectons les règles !

## Les accidents en chiffres

- **5 350** personnes ont été victimes d'un accident à Paris en 2020.
- **59 %** des victimes des accidents sont des conducteurs des deux roues motorisés ou des piétons.
- L'angle mort est impliqué dans **32 %** des accidents mortels de poids lourds avec des piétons ou des cyclistes.

**À PARIS, ARRÊTONS DE JOUER AVEC LES RÈGLES, RESPECTONS LE CODE.**

**TOUTE INFRACTION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE**

Toute l'info au **3975\*** et sur **paris.fr**

\* Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

**Stop**

**PASSER AU FEU ROUGE EST UNE INFRACTION.**

**À PARIS, ARRÊTONS DE JOUER AVEC LES RÈGLES, RESPECTONS LE CODE.**

**TOUTE INFRACTION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE**